



## **CAPL DES 26-29 JUIN & 4 JUILLET 2017**

- Nouveau règlement intérieur des CAPL**
- Révision d'évaluation Cadres A & B**
- Affectations locales au 1<sup>er</sup> septembre 2017**

### **DÉCLARATION LIMINAIRE**

**(commune aux CAPL 3 – CAPL 1 - CAPL 2)**

Un nouveau président de la République et de nouveaux députés viennent d'être élus. Caractérisées par un taux record d'abstention et de votes blancs ou nuls, ces élections ne sont pas un plébiscite à un programme.

Dès maintenant, c'est la casse du code du travail et de la protection sociale que compte imposer ce nouveau gouvernement, à coup d'ordonnances, pendant la période estivale. Cette méthode ne répond en rien aux attentes, aux besoins, aux aspirations des salariés et du pays. Elle est le moyen de tenter de contourner le débat et de désamorcer les mobilisations.

Pour la CGT, c'est un déni de démocratie et la négation de la représentativité et du rôle des syndicats.

La CGT demande au contraire l'ouverture d'une négociation sociale résolument tournée vers le XXI<sup>ème</sup> pour le bien-être de la population et notamment des plus fragiles.

Pour la fonction publique et les services publics, les annonces sont claires : confirmation de la volonté de supprimer 120 000 emplois de fonctionnaires dont 50 000 au titre de la fonction publique de l'État, ce qui se traduira obligatoirement par encore moins de service public, moins de proximité, plus de privatisations, plus de dématérialisation, plus de difficultés pour les usagers en difficulté.

La disparition du ministère de la fonction publique, noyée dans un ministère « de l'action et des comptes publics », est révélatrice des priorités du gouvernement. En effaçant ainsi la Fonction publique, en la rattachant à un département ministériel qui en fera avant tout une variable budgétaire et en y nommant une personnalité fortement ancrée à droite, le Président de la République et le Premier Ministre indiquent clairement leur volonté de poursuivre et d'amplifier les nocives politiques d'austérité.

Pour la CGT, il faut au contraire une Fonction publique renforcée dotée de tous les moyens nécessaires pour mener toujours mieux ses missions publiques pour la population et le progrès social.

Comment pourrions-nous nous satisfaire de la situation des emplois et accepter sans rien dire les futures suppressions que le gouvernement voudra nous imposer ?

À la DDFIP de l'Yonne par exemple, avec les suppressions d'emplois subies au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et malgré les mouvements de mutations 2017 et les arrivées en première affectation, vous n'arriverez toujours pas à combler au 1<sup>er</sup> septembre les nombreux postes restants vacants et ceci avant qu'une nouvelle saignée 2018 ne tombe. Et l'effet de la réduction des RAN ne changera pas la donne.

La CGT exige l'appel immédiat de tous les lauréats des concours (listes principales et surtout complémentaires), afin de combler ces vacances d'emplois.

**La CGT combattra l'ensemble de ces reculs et défendra les revendications des personnels dans l'unité la plus large et appelle d'ores et déjà les salariés à se mobiliser.**

Dans les services les agents sont de plus en plus inquiets quant à leur avenir et la pérennité du service public et de leurs missions. Ce n'est pas l'annonce des restructurations à venir, ni l'absence de visibilité sur l'évolution de nos missions dans toutes les directions du ministère, ni la dégradation des conditions de travail qui vont les rassurer.

Les agents ne s'y retrouvent plus, en plus de conditions de travail dégradées, ils seront désormais soumis à une incertitude qui ne fera qu'aggraver leur mal être au travail.

Dans tous les services, il y a accentuation de la souffrance au travail. Et pourtant, dans ce monde merveilleux, il y a une personne qui est satisfaite : le directeur général !

Ainsi, alors que le contexte des élections impliquait des inconnues quant à la feuille de route gouvernementale, le directeur général accentue encore ses attaques contre les droits et garanties des personnels en remettant en cause les règles de gestion. Pour cela, il n'a aucun scrupule à priver les agents de leur outil de défense de représentation en réduisant les moyens de leurs élus des personnels.

Pour la CGT Finances Publiques, le directeur général doit assumer sa fonction de pilotage de la direction, il n'a cependant pas la légitimité à engager des réformes lourdes de conséquences pour le futur de la DGFIP.

Face aux incertitudes actuelles, la CGT Finances Publiques estime que le directeur général doit s'arrêter dans la mise en œuvre des réformes régressives, et surtout elle exige qu'il respecte les moyens de défense collectifs et individuels des personnels.

Dans ce contexte, le rôle des CAPL doit rester primordial, mais la situation n'est pas des plus encourageante.

En effet, Monsieur le président, vous nous soumettez aujourd'hui, et pour la première fois, les dispositions du nouveau règlement intérieur pour les CAPL..

En prenant la décision de réduire les temps de préparation et de compte-rendus des CAPL (et des CTL), et de supprimer le remboursement des frais de déplacements des élus suppléants, le Directeur général retire aux représentants des Personnels les moyens d'accomplir leurs mandats dans de bonnes conditions.

Nous ne pouvons que vous exprimer notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur Général qui prend toutes les mesures pour réduire le dialogue social à sa plus simple expression.

Remettre en cause les droits des élus des Personnels, ce n'est ni plus ni moins, que s'attaquer aux droits et aux garanties des agents.

C'est balayer le vote des Personnels qui reconnaissent par leur participation massive aux dernières élections professionnelles, le rôle indiscutable de leurs représentants dans toutes les instances.

Cette décision constitue une attaque, parmi tant d'autres, contre :

- ✓ l'exercice du droit syndical,
- ✓ la défense des Personnels,
- ✓ le rôle des réunions institutionnelles.

Les instances représentatives auront les plus grandes difficultés pour fonctionner correctement, notamment dans une direction comme la nôtre.

Les règles de fonctionnement des instances paritaires sont modifiées en cours de mandature. Pourtant, elles avaient été négociées et actées lors de la fusion.

Afin de pouvoir exercer nos mandats dans des conditions normales, nous vous demandons d'établir un moratoire jusqu'aux prochaines élections professionnelles prouvant ainsi votre attachement à un dialogue social de qualité.

De ce fait, nous nous opposons totalement à ce nouveau règlement intérieur.

**Les élus CGT Finances Publiques de l'Yonne**  
**CAPL N° 1 – Cadres A**  
**CAPL N° 2 – Cadres B**  
**CAPL N° 3 – Cadres C**